

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 18 JUILLET 2024

Le jeudi dix-huit juillet deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bayon-sur-Gironde, sous la présidence de Monsieur Hervé GAYRARD, Maire.

L'ordre du jour :

1. Délibération portant déclassement d'une partie du Chemin du Lavoir et mise à jour du tableau de classement des voies communales,
2. Délibération portant avis sur la dissolution du Syndicat Intercommunal des Etablissements Scolaires du second degré de BLAYE,
3. Délibération concernant le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz,
4. Délibération concernant le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité,
5. Délibération portant sur le choix de l'entreprise pour réaliser les travaux d'enrobés sur la commune,
6. Délibération portant sur le choix de l'entreprise pour réaliser des travaux de voirie au Chemin de Cots,
7. Délibération pour l'acquisition d'un broyeur de végétaux,
8. Questions et informations diverses.
 - a) Décision du Maire et Droit de Préemption Urbain,
 - b) Demande de prêt de la salle polyvalente pour un concert de l'Orchestre d'Harmonie Cars Blaye le samedi 18 janvier 2025,
 - c) Terrain de M. DOYEN Henri, limitrophe au cimetière,
 - d) Demande de prêt du stade et des vestiaires par l'alliance du Moron – saison 2024/2025.

Membres en exercices : 14

Membres présents : 9

Quorum : 8

Etaient présents : Mesdames BEGOT Laure, BLOUIN Josette, LUSSEAU Joëlle, Messieurs GAYRARD Hervé, GUERRERO Olivier, HERNANDEZ Vincent, LE GUEN Jean François, ROZIER Jean-Jacques, GROSJEAN Paul.

Était excusé : M. VIROULAUD Ludovic (donne pouvoir à M. Hervé GAYRARD).

Absents : Mesdames BERLAND Sylvie, DUPUY Marie Fabienne, HERNANDEZ Mylène et Monsieur SAUTRON Alexandre.

Secrétaire de séance : Madame Laure BEGOT

Séance ouverte à 18h30

Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal de la dernière séance à l'unanimité.

1. Délibération portant déclassement d'une partie du Chemin du Lavoir et mise à jour du tableau de classement des voies communales

Monsieur le Maire rappelle aux élus que le Conseil Municipal a entrepris les démarches administratives, en 2023, afin de supprimer une partie du chemin du Lavoir, de procéder au décapage d'une partie de cette voie communale (enrobé plus grave) sur environ 230ml, dans le but d'améliorer l'écoulement des eaux de ruissellement, pour qu'elles rejoignent la zone humide voisine.

En effet, le 27 mars 2023 le Conseil Municipal avait délibéré favorablement pour réaliser une enquête publique préalable au déclassement partiel du chemin du Lavoir. Puis le 05 mai 2023, Monsieur le Maire prenait un arrêté municipal afin de soumettre à l'enquête préalable le dossier de déclassement. A la fin de l'enquête publique, le registre a été clôturé le 19 juin 2023. Ce dernier ne comportait aucune réclamation contraire à ce sujet.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE DECLASSER** une partie du Chemin du Lavoir (230ml) conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière
- **DE METTRE A JOUR** le tableau de classement des voies communales.

2. Délibération portant avis sur la dissolution du Syndicat Intercommunal des Etablissements Scolaires du second degré de BLAYE

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le Syndicat Intercommunal des Etablissements Scolaires du second degré de Blaye (SIES) a délibéré, en date du 4 juillet 2024 afin d'acter la dissolution du présent syndicat au 31 décembre 2024.

Toutes les communes membres de ce Syndicat doivent donner leur avis dans un délai de trois mois à compter de la notification de cette délibération.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le projet de dissolution du Syndicat Intercommunal des Etablissements Scolaires du second degré de Blaye au 31 décembre 2024,
- **DE PRENDRE ACTE** que les communes devront valider, dans un 2ème temps les modalités de répartitions de l'actif et du passif du Syndicat. Un accord unanime devra être trouvé sur le devenir des biens mobiliers et immobiliers, du personnel, de l'actif et du passif financiers et des archives.

Monsieur GUERRERO explique qu'il a assisté aux réunions du SIES de Blaye, et précise qu'il ne restera pas de dette, suite à cette dissolution.

3. Délibération concernant le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par le décret du 25 avril 2007.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales. Il propose au Conseil :

- de fixer le taux de la redevance pour occupation du domaine public au seuil de 0.035€/mètre de canalisation (valeur plafond prévue au décret ci-dessus),
- que ce montant soit revalorisé chaque année :
 - * sur la base de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communal,
 - * par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

4. Délibération concernant le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité a été actualisé par le décret du 26 mars 2002.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. Il propose au Conseil :

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1er janvier 2024 ;
- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du Ministère de l'Ecologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 56,17 % applicable à la formule de calcul issu du décret précité.
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par l'application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué et de la population totale issue du recensement en vigueur au 1er janvier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

5. Délibération portant sur le choix de l'entreprise pour réaliser les travaux d'enrobés sur la commune

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de finaliser les travaux de voirie (enrobé) sur l'ensemble de la commune.

Monsieur le Maire a sollicité l'entreprise ATLANTIC ROUTE afin de réaliser un devis pour ces travaux.

Monsieur le Maire présente l'offre reçue.

* *Installation Chantier* : 1 250.00€ HT,

* **Place du port** : 17 068.70€ HT : Rabotage, reprofilage du fond de forme, fourniture et application d'enrobé BBSG 0/10 ép. 0.05,

* **Route de la Reuille** : 543.00€ HT : Reprofilage du fond de forme, sciage et décroustage de la voirie, fourniture et application d'enrobé manuel ép. 0.05,

* **Route de Plisseau** : 1 105.45€ HT : Reprofilage du fond de forme, sciage et décroustage de la voirie, fourniture et application d'enrobé manuel ép. 0.05,

* **Chemin des Androns** : 140.09€ HT : Reprofilage du fond de forme, sciage et décroustage de la voirie, fourniture et application d'enrobé manuel ép. 0.05,

* **Naudot** : 156.45€ HT : Reprofilage en gnt ép 0.03 réglage et compactage, gravillonnage porphyre bicouche,

L'ensemble des travaux s'élève à **20 263.69€ HT soit 24 316.43€ TTC.**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'ACCEPTER** le devis de la société ATLANTIC ROUTE pour la réalisation des travaux mentionnés ci-dessus, pour un montant global de **24 316.43€ TTC.**

Monsieur HERNANDEZ suggère de prévoir lors de prochains travaux de voirie d'intervenir sur le Chemin de Passedieu. Monsieur le Maire précise que cette route est mitoyenne avec la commune de Comps, il prendra contact avec cette dernière pour réaliser ces travaux.

6. Délibération portant sur le choix de l'entreprise pour réaliser des travaux de voirie au Chemin de Cots

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer des travaux de voirie au Chemin de Cots afin d'améliorer l'évacuation des eaux pluviales qui ruissellent le long de la chaussée.

Monsieur le Maire présente les propositions reçues.

	ATLANTIC ROUTE	SP TERRASSEMENT
Montant HT	8 514.90€	16 144.00€
TVA	1 702.98€	0.00€
Montant TTC	10 217.88€	16 144.00€

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'ACCEPTER** le devis de la Société ATLANTIC ROUTE, pour un montant de 10 217.88€ TTC.

7. Délibération pour l'acquisition d'un broyeur de végétaux

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LE GUEN qui présente un devis de la société Rullier Espace Vert pour l'acquisition d'un broyeur de végétaux. Cet équipement a été testé par nos services, il est assez onéreux mais permet le broyage de tous types de végétaux, diamètre de branche environ 14cm, moteur diesel...

	RULLIER ESPACE VERT
Description	Broyeur SAELEN Type Tiger D Moteur 3 cylindres stages v, cylindrée 898 cm3 25cv, Energie DIESEL, Réservoir 17L, Marque moteur KUBOTA, diamètre admissible 14cm... Carte grise à ajouter 100€ HT soit 120€ TTC
Montant HT	26 900.00€
Montant TTC	32 280.00€

Monsieur le Maire interroge les élus sur l'utilité de cet achat pour la commune. En effet, si cet achat est destiné essentiellement pour un usage interne, notre commune n'en a pas un réel besoin. Cependant, nous pouvons proposer aux administrés un service supplémentaire de broyage à domicile, au même titre que le service des encombrants.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'ACCEPTER** le devis de la Société RULLIER pour l'acquisition d'un broyeur de végétaux, pour un montant de **32 400€ TTC** (avec les frais liés à la carte grise).

8. Questions et informations diverses

a) Décision du Maire et Droit de Prémption Urbain

Décision du Maire :

Conformément à la délibération n°2020-06-025 du 02 juin 2020, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a validé le devis ci-dessous :

BATIPOSE AQUITAINE	
<i>Remplacement porte extérieure cuisine Salle Polyvalente</i>	
Montant HT	1 966.86€
TVA	393.37€
Montant TTC	2 360.23€

Droit de préemption urbain :

Conformément à la délibération n°2020-06-025 du 02 juin 2020, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas exercé son droit de préemption sur la vente suivante :

N° DIA	Date de réception	Avis
033 035 24 J0002	25/05/2024	Non préempté
033 035 24 J0003	31/05/2024	Non préempté
033 035 24 J0004	25/06/2024	Non préempté
033 035 24 J0005	02/07/2024	Non préempté

b) Demande de prêt de la salle polyvalente pour un concert de l'Orchestre d'Harmonie Cars Blaye le samedi 18 janvier 2025

Monsieur le Maire donne lecture aux élus d'un mail envoyé par l'Orchestre d'Harmonie Blaye Cars pour l'organisation d'un concert dans la Salle Polyvalente le Samedi 18 janvier 2025. ***Les élus sont favorables au prêt de la Salle Polyvalente, le montant de la location sera acté lors d'un prochain Conseil Municipal.***

c) Terrain de M. DOYEN Henri, limitrophe au cimetière,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur DOYEN Henri souhaite vendre à la commune, le terrain accolé au cimetière communal, parcelle B 1112 de 6 855m². Ce terrain est situé dans une zone rouge du Plan de Prévention des Risques Mouvements de Terrains (PPRMT). Monsieur le Maire précise que lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi-H), la commune a mis une option sur ce terrain afin de réaliser une extension éventuelle du cimetière dans les années à venir.

Après divers échanges les élus sont favorables sur le principe d'acheter ce terrain.

d) Demande de prêt du stade et des vestiaires par l'Alliance du Moron – saison 2024/2025

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le mail envoyé par le président de l'association l'Alliance du Moron, pour la demande de prêt des installations (stade et vestiaires) à raison de 3 fois par semaine pour la saison 2024-2025 (mardi, jeudi et samedi).

Monsieur le Maire rappelle que la saison dernière, cette association utilisait 2 fois par semaine les installations et de temps à autre le week-end pour des matchs. Monsieur le Maire explique aux élus que cette association a des difficultés pour trouver des terrains. Les Conseillers Départementaux ont été sollicités afin de créer de nouveaux équipements pour maintenir l'activité sportive proposée dans notre secteur (cette association comporte 450 licenciés). A ce jour, aucune solution, ni alternative n'a été trouvée.

Monsieur le Maire propose de maintenir le prêt des installations, à raison de 2 fois par semaine et des matchs le week-end, comme l'année passée. Il ne faut pas oublier que nos installations sont aussi utilisées par l'association FCBL les mercredis et vendredis soir et les week-ends pour les matchs. De plus, nous supportons tous les frais liés à la consommation électrique, eau et entretien pour ces installations. *Les élus sont favorables avec Monsieur le Maire.*

Offre VERISURE

Monsieur le Maire indique aux élus que l'alarme de la Mairie est obsolète. Il a sollicité la société VERISURE pour faire un devis pour l'installation d'une alarme avec diverses options (appel direct à la Gendarmerie, alarme silencieuse pour l'accueil, enfumage des locaux, détecteur de fumée...). Ce devis s'élève à 897€ TTC pour l'achat du matériel et 64.80€ TTC pour la location mensuelle de ce service. *Les élus acceptent à l'unanimité l'offre réalisée par la société VERISURE.*

Tour de table :

- Hervé GAYRARD :

- Rappelle le programme de la fête locale qui se déroulera le samedi 27 juillet, sur le parking de la salle polyvalente : marche nordique avec dégustation au château Eyquem, jeux pour les enfants l'après-midi, concours de pétanque et marché nocturne avec la présence de 4 food-trucks, animation musicale, spectacle lumière et eau en soirée. Cette année les sociétés qui ont subventionné cette fête sont : Capraro, Atlantic-Route, Leclerc Blaye, DPA, Carrefour Market Bourg.

- Tient à remercier toutes les personnes qui ont participé à la finalisation de la gazette.

- Jean-François LE GUEN :

- Explique qu'il faut trouver une solution pour l'arrosage de la pelouse du cimetière. Il propose dans un premier temps d'installer un système d'arrosage qui serait fixé le long des murs du cimetière, relié au réseau d'eau potable, il recherche une entreprise qui pourrait réaliser ces travaux.

- Propose aux élus d'investir dans un robot pour tondre la pelouse du cimetière. *Les élus sont sceptiques sur ce projet.*

La séance est levée à 19h38.

Le Maire, Hervé GAYRARD



La secrétaire de séance, Laure BEGOT

